

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/069 du 5/02/79
/MJT/SGFPT/DFP/22023
Portant intégration et nomination
de Monsieur MANGOVO BEMGA Jean-
Marie dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics)

LE DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINIS-
TRE, CHEF DU GOUVERNEMENT MINIS-
TRE DU PLAN.

VISAS

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des services Tech-
niques.

Vu le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires; fixant

Vu le décret 62/195/FP du 5.7.1962/ la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 45/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomia-
nation et à la révocation des fonctionnaires des catégories
A1;

Vu le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue ^{de la solde} des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements;

Vu l'acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 78/685 du 18.11.78 portant nomination
des membres du Conseil des Ministres;

Vu la lettre N° 3575/MEN/DOC-R1 du 22/9/1978 du
Directeur de l'Orientation Transmettant le dossier cons-
titué par l'intéressé;

Vu l'Ordonnance n° 35/77 du 28/7/1978 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MANGOVO-DENGA Jean Marie, né le 1.6.1951 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Electro-Mécanique délivré à l'Institut Polytechnique TRAIAN-VUIA-TIMISOARA (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire. indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZAVILLE, LE 5 FEVRIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Camille DHELLO.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

André MOUELE.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MPPT 1
- SGTPT 2
- RNTP 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2

[Handwritten signature]